M. Bossart, commissaire de police, a immédiatement ouvert une enquête au sujet de ce vol important et audacieux.

Les voleurs ont enlevé jusqu'au chien de la maison, un animal de forte taille, qu'ils auront réussi à flatter pour l'empêcher de les mordre.

C'était une négresse ! — Lundi soir, vers onze heures, le garde Lotode a arrêté sur la route de Roubaix au Mont-à-Leux, sur le territoire de Wattrelos, une jeune négresse, Marie Backer, âgée de vingt ans, née à St Thomas, Antilles Danoises.

La jeune négresse a quitté depuis longtemps déjà le ciel brûlant des Antilles. Elle vit de toutes sortes de procédés plus ou moins avonables; et a déjà encouru un certain nombre de condamnations.

Elle dansait dans les estaminets des bamboulas qui lui rapportaient des sous. Mais dame police fut insensible aux charmes de la pauvre petite moricaude, qui a pris le chemin de Lille, toute guillerette, d'ailleurs.

En route, les gamins — cet âge est sans pitié ! — chantaient en la suivant, sur l'air du beau Nicolas :

C'était une négresse
Qui mangeait du feu.
Aussi, je l'confesse
Je craignais un peu.

Coups de tête. — La gendarmerie de Wattrelos s'est occupée d'une affaire de violences dans laquelle est impliqué un teinturier, Emile R..., demeurant rue de l'Industrie. La victime de ces violences — dont quelques coups de tête — est un tisserand de la même rue, Alphonse R..., qui n'avait eu d'autre tort que d'empêcher B... de rudoyer *un enfant*.

Les violences n'offraient d'ailleurs pas de gravité.

La commission administrative de la « Fanfare de Wattrelos » a l'honneur de porter à la connaissance de ses membres executants que la repetition generale ne pouvant se faire au jour habituel à cause de la duc-sse, aura lieu demain jeudi à 9 heures du soir; présence indispensable.

Par la même occasion, les élèves sont informés que les cours de solfège et d'instruments auront lieu vendredi prochain à partir de 8 heures du soir.

LA PUBLICITÉ

Il y a des gens qui disent : « Je ne veux pas faire de publicité ; je n'en ai pas besoin. A bon vin point d'enseigne !

Quelle erreur ! Tout le monde aujourd'hui a besoin de la publicité. Comment voulez-vous que le public sache que vous vendez « *du beau, du bon et pas cher* », si vous ne le lui dites pas ? Et quel moyen plus sûr de le lui dire que de le répéter fréquemment dans un journal lu par tout le monde

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ, tapissier décorateur.
LILLE, 19 et 27, Rue Royale, 19 et 27, LILLE

TOURCOING

Succès d'un Tourquennois à l'Exposition de Lille. — Nous apprenons que M. César Duquenne, peintre décorateur, ex-élève de l'académie du dessin de notre ville, a obtenu, à l'exposition internationale de Lille, une médaille d'argent avec diplôme, pour ses panneaux décoratifs, en imitation de bois et de marbres.

L'emprunt pour l'usine à gaz. — Tirage d'obligations. — Il a été procédé mardi à 11 heures, dans la grande salle des mariages, sous la présidence de M. Duval, adjoint, assisté de MM. Théry Rasson et C. Lepilat, conseillers municipaux et en présence de M. Butlé, receveur municipal, au 26e tirage pour le remboursement de l'emprunt de 2.250.000, autorisé par la loi du 3 février 1878, pour l'installation de l'usine à gaz. Il a été extrait de la roue les 95 numéros suivants :

1722	2149	3789	3942	203	1431	3056	4532
3418	1285	3107	1788	2781	2285	1758	2936
959	916	39	4183	4289	4227	214	2645
712	4649	4838	3938	147	272	4220	3066
4537	954	994	457	2625	4350	4148	3014
2874	1520	2875	2837	3786	4354	1753	3777
3240	4593	2040	488	3940	1817	4470	223
2874	1520	2828	3276	2122	3140	4375	270
2277	4637	3401	2618	4676	3949	678	270
2357	2154	4329	2834	3940	4183	3012	747
1477	3045	2623	4097	4704	2057	2886	4212
94	2735	1669	2076	3940	2072		

Ces obligations sont remboursables, sans déduction de l'impôt, à la caisse du receveur municipal à partir du 15 juillet prochain.

Un débiteur peu endurant. — Bris de clôture. — Deux arrestations. — Un cabaretier de la rue de Nantes, M. Louis Dubois, réclamait le paiement d'une dette à Pierre Vannest, âgé de 33 ans, charretier, l'un de ses voisins, dont il avait perdu la clientèle; mais celui-ci prit fort mal la chose et porta un violent coup de poing sur la tempe gauche du cabaretier qui fut sérieusement blessé, comme l'a constaté M. le docteur Cuisset.

L'affaire n'en resta pas là : à une heure du matin, les époux Dubois furent réveillés par un bruit de vitres brisées; on venait de jeter des pierres dans la fenêtre de la chambre à coucher.

Mme Dubois aperçut par le châssis deux hommes se sauvant et entrant chez Vannest.

L'enquête a établi que les briseurs de vitres n'étaient autres que le charretier et un jeune peintre de Roubaix, Joseph Dbaeue, âgé de 19 ans, demeurant rue Bayard, qui avaient voulu se venger d'un opérant son sommeil, d'une personne logeant chez M. Dubois.

Tous deux ont été arrêtés et seront conduits aujourd'hui à Lille.

Avaries à la canalisation. — Dans la nuit de lundi à mardi, le joint d'un tuyau de la conduite maîtresse a sauté, à l'angle des rues de Tournai et du Conditionnement; l'eau a coulé abondamment, jusqu'à l'arrivée des ouvriers.

Les réparations ont commencé aussitôt, et ont pris toute la journée de mardi. Il a fallu établir un service de transbordement sur cette partie de la ligne, entre la gare et le parvis St-Christophe.

Roncq. — *Un chien enragé.* — Mardi matin, vers neuf heures et demie, un chien de moyenne taille, à poils roux et longs et paraissant atteint d'hydrophobie, parcourait les rues de la commune.

L'animal venait d'Halluin où il avait déjà essuyé sept à huit coups de feu qu'avaient tirés les douaniers du poste situé sur la route nationale en face de la ferme Loridan.

La alarme ayant été donnée, plusieurs habitants se sont mis à sa poursuite armés de bâtons, de fourches et d'armes à feu.

Un des courageux citoyens, M. Alphonse Combrugge, demeurant rue de la Vieille-Cour, réussit à abattre le chien qui avait déjà mordu cinq de ses congénères.

M. Mullet, vétérinaire à Linselles, qui a pratiqué l'autopsie du chien, l'a reconnu atteint d'hydrophobie.

Les autres chiens qui avaient reçu des morsures ont été également abattus. Un de ces animaux errants et sans collier a subi le même sort.

De l'enquête ouverte par M. Pélissier, commissaire de police, il résulte qu'aucune personne n'a été mordue.

Marcq-en-Barœul. — *Exploits d'ivrognes.* — Dans la nuit de lundi à mardi, vers une heure et demie, quatre individus qui étaient, ou du moins semblaient être en état d'ébriété, passaient au passage à niveau du Plouy. La boisson les avait sans doute rendus d'humeur belliqueuse : sans aucun motif, ils assaillirent le garde-barrière qui dut les repousser à l'aide d'un bâton. Dans la bagarre, une vitre a été brisée.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 francs le cent.
IMPRIMERIE ALFRED REIDOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

LILLE

Le Congrès des architectes français. — Le Congrès annuel des architectes français aura lieu à Lille du 18 au 22 juin. Voici le programme des cinq journées :

18 juin. — A 11 heures 30, réception des congressistes.
A 3 heures, ouverture du Congrès à l'amphithéâtre de l'Institut de physique.
A 8 heures, punch offert aux congressistes par la Société régionale des architectes du nord de la France.
19 juin. — A 9 heures, deuxième séance du Congrès.
A 2 heures, visites de constructions à Lille, Canteleu et Lambersart.
20 juin. — A 8 heures 45, visite de la mairie de Templeuve.
A neuf heures, assemblée générale d'assistance confraternelle.
A trois heures, séance solennelle de distribution des récompenses au personnel du bâtiment, dans la grande salle de la Société industrielle.
A sept heures, banquet confraternel.
21 juin. — A 8 heures 35, visite de constructions à Tourcoing après-dîner, visite de constructions à Roubaix.
A 8 heures 30, troisième séance du congrès
22 juin. — A 8 heures 30, visite de constructions à Lille.
A 1 heure 56, départ pour Tournai.

Société des Sauveteurs du Nord. — Nous avons donné, en ce qui concerne Roubaix et les environs, la liste des récompenses distribuées par la Société dans son assemblée générale ; ajoutons qu'une médaille de vermeil a été décernée à la Sœur Marthe, de l'Hôtel-Dieu, de Douai.

La sœur Marthe a été médaillée par le ministre M. Viger, en récompense des quarante années de dévouement qu'elle a consacrées au service des malades, dans des conditions souvent périlleuses.

Cette digne religieuse est à ce point oublieuse d'elle-même que les médecins sont obligés de lui imposer le repos qu'elle ne prendrait pas sans ordre.

La sœur Marthe ne s'était point présentée pour recevoir la médaille qui lui est décernée, M. le président Lebon s'est levé pour rappeler sa modestie et dire combien il eût été heureux de remettre publiquement à sœur Marthe la récompense des sauveteurs.

M. le vice-président des sauveteurs pour la section de Douai a annoncé qu'il la lui remettrait lui-même.

Un drame au vitriol. — Lundi matin, vers neuf heures, un manœuvre de maçon, Eugène Vinay, âgé de 25 ans, a jeté un flacon contenant du vitriol à la figure de sa femme.

Celle-ci ne fut heureusement atteinte que très légèrement à l'oreille et au cou. Après avoir reçu les premiers soins dans une maison voisine, elle a été transportée à l'hôpital St-Sauveur. Vinay a été arrêté et conduit au poste du 3e arrondissement.

Une fillette sous un tramway. — Mardi matin, vers onze heures et demie, une fillette de 11 ans, Jeanne Deneux, demeurant avec ses parents, 49, rue de la Vignette, en voulant se garer d'un car, sur la Grande Place, est tombée sous les roues d'un autre car qui venait en sens inverse. Elle fut traînée sur un parcours de quelques mètres.

Une personne qui se trouvait auprès d'elle se portait vivement à son secours et réussit à la retirer de sa périlleuse position.

L'enfant fut aussitôt transportée à la pharmacie Leclercq, où M. le docteur Defaux, appelé, constata qu'elle portait une contusion assez violente au genou droit et des égratignures au nez et à la région frontale gauche.

Après avoir reçu quelques soins, Jeanne Deneux a été reconduite par un agent au domicile de ses parents. Son état n'inspire aucune inquiétude.

TRIBUNAUX

L'affaire Devernay devant la Cour d'appel de Douai. — L'affaire Devernay est venue ce matin devant la Cour d'appel de Douai.

M. Devernay était défendu par Me Dazet, du barreau de Paris.

M. l'avocat général Bertrand, dans un long réquisitoire, a demandé à la cour d'assises de prononcer une peine corporelle sans sursis.

Me Dazet a prié la Cour d'accorder à son client le bénéfice des circonstances atténuantes.

La Cour a mis l'affaire en délibéré. Le jugement sera rendu demain mercredi.

VIN DE MALAGA AU QUINQUINA
DE LA PHARMACIE DELABAERE
Le litre 3 fr. (verre non compris)
LES PILULES SAVONNEUSES BOISSY
Sont les seules qui, s'émulsionnant dans l'intestin, purgent doucement sans coliques et par conséquent sans fatigue pour cet organe.
La boîte 2 fr.
DÉPOT : Pharmacie DELABAERE, 51, rue d'Inkermann

Tulles et Crépons : GALERIES LILLOISES.
11046—42343d

ÉTAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du mardi 15 juin.* — Georges Wibaux, rue Fosse-aux-Chênes, 49. — Pauline Monbel, rue des Parvenus, 21. — Maria Roussel, rue du Vivier, cour Ducroc, 3. — Georges Loosfeld, rue Marc-Sangnier, 23. — Paul Caron, rue de Barbieux, hospice civil. — Auguste Terlinck, rue de l'Industrie, 45. — Germaine Cardon, rue de l'Ommelet, cour Hoche, 6. — Jeanne Mourge, rue Remiremont, 19. — Henri Fontaine, rue de Tourcoing, 51. — Léonie Van Wambeke, rue Pauvrée, 12. — Flore Plichier, rue Ste-Elisabeth, cour Desrumaux, 5. — Angèle Brunin, rue de Lannoy, 285. — Suzanne Renier, rue Meyerbeer, cour Leblanc, 10. — Madeleine Lefebvre, rue d'Arcole, cour Joye, 11. — Yvonne Hobbie, rue Pierre-de-Roubaix, 71.

Mariages. — Alfred Vandeschelden, 37 ans, cordonnier, rue du Grand-Chemin, 135, et Charlotte Descamps, 25 ans, sans profession, rue Boucher de Perthe. — Albert Delepoulle, 27 ans, dessinateur, boulevard d'Hallum, et Julia Gobert, 26 ans, tulleuse, rue de Mouvaux, 15. — *Déclarations de décès.* — Barbine Faudier, 73 ans, rue de l'Epeule, cour Liagre, 6. — Jeanne Malfait, 1 mois, rue Latine, cour Germain, 5. — Alphonse Vernier, 57 ans, rue Charles Quint, 49. — Melanie Velghe, hospice. — Alphonse Dugauquier, 39 ans, rue de Blaval, 38. — Florentine Dendauw, 15 ans, rue de la Vigne, cour Spriet, 1. — Florimond Derbaudringhien, 59 ans, quai de Wattrelos. — François Rampelberg, 3 mois, Hôtel-Dieu. — Henri Minssen, 4 mois, rue du Général-Chanzy, 22. — Palmyre Dupiez, 29 ans, rue du Fileul, 23. — Delphine Bridoux, 72 ans, rue Monge, 20. — Marie Noterman, 65 ans, rue de la Redoute, 83. — Emile Duquesne, 5 mois, rue de Wasquehal, cour Delporte, 17.

WATTRELOS. — *Déclaration de naissance du 11 et 15 juin.* — Rachel Coorevist, Sapin-Vert. — Fernande Debliquy, Cretinier. — Thierri Lefebvre, Crétinier. — Alfred De Clercq, Houzarde. — Marthe Nozelot, rue de l'Espierres. — Aline Vandemeulebroucke, Bas-Chemin. — Henri et Flore Flipot, Vieille-Place. — Céline Castelain, Sartel.

Publications de mariages. Alphonse Leman, 27 ans, tisserand, et Louise Delétie, 26 ans, bobineuse. — Emile Formeul, soigneur, et Flore Vancoppenolle, soigneuse. — Alphonse Nactergale, 25 ans, meuleur, et Marie De Meulemeester, 20 ans, soigneuse. — Alfred Gadenne, marchand de beurre, et Esther Vanneste, sans prof. — Jules Cools, 20 ans, appréteur et Hermance Samain, 19 ans, soigneuse.

Mariage. — Ferdinand Beulens, 25 ans, peigneur et Sophie Gadenne, 25 ans, peigneuse. — *Déclarations de décès.* — Emile Lepers, 39 ans 5 mois, tisserand, Sartel. — J.-B. Jacquart, 62 ans, tisserand, Vieille-Place. — Marie Hennebaut, 19 ans 11 mois, ménagère, Breuil. — François Vandenbulcke, 67 ans 11 mois, surveillant de fabrique, rue de l'Industrie. — Adrienne Mareq, 5 ans 11 mois, Ste-Marguerite. — Jean Delobelle, 10 mois, Labourieu, cour Couteau.

CROIX. — *Déclarations de naissances du 7 au 13 juin.* — Albert Lemaître, rue de Mulhouse, 7. — Alfred Hays, rue de la Duquesnoy. — Daniel Fruleux, rue d'Hem. — Honorine Boussemart, boulevard Victor Hugo. — Hermance Dupuis, impasse du Dévouement. — Emmanuel Southall, rue du Trocadéro. — Odile Prouvost, rue St-Jacques, 20. — Gilbert Marie Gregor, rue de Metz. — Bertha Casier, rue de Strasbourg, 13. — Georges Vanoosthuyse, rue Vauban, 7. — Jules Veldman, rue de Mulhouse, 24. — Germain Sampers, rue St-Jacques, 35. — Julien Delaughe, rue de l'Amiral-Courbet, cité St-Eloi, 30.

Publications de mariages. — Alois Doom, 25 ans, ouvrier agricole et Marie Vermaecke, 20 ans, journalière. — Jean-Baptiste Allegaert, 24 ans, tisserand, et Anna Creupelandt, 20 ans, bobineuse. — Louis Cornil, 23 ans, appréteur, et Elodie Smeeters, 20 ans, doubleuse.

Mariages. — Van Overberge Edouard, 22 ans, chauffeur, et Baudewyn Juliette, 17 ans, journalière. — Raepsaet Joseph, 30 ans, magasinier, et Noulez Fortunée, 28 ans, cuisinière. — Toussaint Henri, 25 ans, journalier, et Gobert Emma, 19 ans, journalière. — Dejonghe Siméon, 25 ans, peigneur, et Sori Clémence, 23 ans, journalière. — Lienard Alfred, 23 ans, journalier, et Bendoucker Marie, 22 ans, journalière. — *Déclarations de décès.* — Verhoeven Auguste, 4 jours, rue Faidherbe, 9. — Bonte Angèle, 7 mois, rue Baudin, 5.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 15 juin.* — Joseph Desauty, rue d'Alsace. — Fernande Delgatte, rue de la Prairie. — Vincent Catry, rue de l'Epine. — Maurice Vincent, rue des Trois-Pierres. — Fernande Gautheriot, rue Augereau. — Marie Deplechin, rue de Dahomey. — Charles Dekeyser, rue de Mouvaux. — Marie Leplat, rue de Guisnes. — Julienne Vrins, rue des Trois-Pierres. — Alice Vanbecke, rue de Gand. — Gaston Dubar, rue Saint-Roch. — Auguste Omez, rue des Poutrains. — Paul Toulemonde, rue d'Anvers.

Mariages. — Leon Truffaut, 24 ans, charcutier, et Berthe Delporte, 19 ans, sans profession.

Déclarations de décès. — Victor Dellisse, 7 mois, rue de Renaix, 53. — Ursule Pollet, 25 ans, sans profession, rue de la Blanche-Porte, 183. — Raimond Cottenier, 6 mois, rue du Sud, 34.

MARCQ-EN-BARŒUL. — *Déclarations de naissances du 15 juin.* — Olga Heyremans, rue de la Chapelle. — Alfred Delamer, caserne de douanes. — Marcel Boggemans, rue Serive. — Marcel Pietin, rue des Peupliers. — *Déclaration de décès.* — Angèle Deviendt, 2 mois 1/2, rue Serive.

LINSELLES. — *Déclaration de naissance du 15 juin.* — Paul Salembier, à la Brasserie. — *Déclaration de décès.* — Madeleine Casier, 2 ans, aux Trois-Fétus.

MENIN. — *Déclarations de naissances du 11 juin.* — Néant. — *Déclaration de décès.* — Adolphine Lambrecht, 10 mois, route de Courtrai, 12. — Germaine Deuraglere, 2 ans, rue de Bruges, 4-9.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille Alexandre GRIMONPREZ, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Sophie-Antoinette-Charlotte DESCHAMPS, veuve en premières noces de Monsieur Achille MALIEU et en secondes noces de Monsieur Amand MANGIN, décédée à Roubaix, le 14 juin 1897, dans sa soixante-dix-neuvième année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mercredi 16 courant, à 9 heures, aux Vigiles qui seront chantées le jeudi 17 dudit mois, à 6 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 18, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Boulevard de Paris, 82.

Les amis et connaissances de la famille VERNIER-HASSEBROUCQ, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Alphonse-Victor-Pierre VERNIER, décédé subitement à Roubaix, le 14 juin 1897, à l'âge de 37 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le jeudi 17 courant, à 8 heures 1/2, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 5 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 18 dudit mois, à 11 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Charles-Quint, 19.

Les amis et connaissances de la famille TURPIN-BRIDOUX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Adolphine-Augustine-Ghislaine BRIDOUX, décédée à Roubaix, le 15 juin 1897, dans sa 73e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le jeudi 17 courant, à 4 heures, en l'église du Saint-Rédempteur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Monge, 9, à 3 heures 1/2.

Les amis et connaissances de la famille H. MINSSEN-DELDALLE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Henry MINSSEN, décédé à Roubaix, le 15 juin 1897, à l'âge de 3 mois 1/2, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au Service Funèbre, qui aura lieu selon le rite de l'Eglise Réformée de France, le jeudi 17 juin 1897, à 3 heures de l'après-midi. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Général Chanzy, 29.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix, le jeudi 17 juin 1897, à dix heures, pour le repos de l'âme de Dame Céline-Marie-Joseph DELCOURT, décédée à Roubaix, le 23 mai 1897, dans sa 52e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — L'Obit de la Confrérie de Saint-Vincent-de-Paul aura lieu le samedi 19 courant, à

MAISON DU TAPIS — E. DUJARDIN & Cie
7, rue du Vieil-Abreuvoir
et 4, rue de la Gare (entresol), Roubaix
Grands assortiments en
CARPETTES ET TAPIS MOQUETTE
Prix de fabrique
MEUBLES, TENTURES, LINOLEUM
La Maison entreprend TOUT ce qui concerne l'ameublement et la décoration. — LE MEILLEUR MARCHÉ DE LA RÉGION.

8 heures, en l'église Saint-Martin. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

NORD

80 MILITAIRES MALADES, A DOUAI. — Des symptômes d'empoisonnement se sont produits dimanche à la 53e compagnie d'ouvriers d'artillerie ; plus de 80 militaires ont été atteints de nausées et de dysenterie. Aujourd'hui, il y a encore 65 malades. Le général Ribell, accompagné des médecins majors, s'est rendu lundi à la caserne D'Aoust (anciennement St Sulpice), où est logée la 53e compagnie d'ouvriers, pour ouvrir une enquête.

D'après les renseignements que nous avons pu recueillir, le malaise dont sont atteints les militaires proviendrait de l'ingestion de viandes de conserves données au repas de samedi aux ouvriers de la 53e compagnie. Aucun des militaires malades n'est en danger de mort.

Le bief de Quesnoy-sur-Deûle. — Pour permettre l'établissement d'une estacade en amont de l'écluse de Quesnoy, l'exécution et la réparation de divers travaux particuliers, M. le préfet du Nord vient de prendre un arrêté aux termes duquel les eaux du bief de Quesnoy, sur le canal de la Basse-Deûle, seront abaissées de 0 m. 50 au-dessous du niveau normal de navigation, du 17 au 25 juin.

Pendant la période d'abaissement du plan d'eau, les bateaux d'un tirant d'eau inférieur à 1 m. 30 seront seuls autorisés à stationner ou à circuler sur ledit bief de Quesnoy.

Cambrai. — *Le jubilé de Mgr Monnier, évêque de Lydda.* — Le Comité formé en vue des fêtes du Jubilé de S. G. Mgr l'Evêque de Lydda, sous la présidence de M. l'Archiprêtre de la Cathédrale, a envoyé à tous les membres du clergé une circulaire dans laquelle sont indiquées les grandes lignes de cette fête diocésaine.

Après avoir rappelé les titres de Mgr Monnier à la reconnaissance du clergé et des fidèles du diocèse de Cambrai, les signataires de la lettre font savoir que le dimanche 18 juillet un *Te Deum* solennel sera chanté, par ordre de S. G. Mgr l'Archevêque, dans toutes les églises et chapelles où se célèbre l'office divin.

Le jeudi 16 juillet, S. Gr. Mgr l'évêque de Lydda célébrera la messe pontificale dans la Basilique métropolitaine. Une mitre précieuse lui sera offerte.

Un banquet auquel prendront part tous les invités de *Monseigneur et les prêtres du diocèse* lui sera offert. Enfin, ainsi qu'on le dit la circulaire, « un don en argent lui sera remis qui permette au Prélat, dépouillé de toutes ressources officielles, de suivre les élans de son cœur généreux ».

MM. les ecclésiastiques qui désirent prendre part au banquet doivent envoyer leur adhésion écrite pour le 1er juillet au plus tard.

Coup de couteau à Bauteux. — Deux individus de Bauteux, Charles Tison et Lucien Mollet, se sont pris de querelle, samedi soir, pour un motif futile.

La dispute ne tarda pas à s'envenimer et Tison, devenu furieux, sortit un couteau de sa poche et en frappa son adversaire au côté droit.

Mollet tombait bientôt baigné dans le sang en abondance.

Sa femme et deux personnes, qui avaient été témoins de l'agression, le relevèrent et le transportèrent à son domicile.

Un médecin d'Honnecourt fut mandé qui prodigua ses soins au blessé. Le pronostic fut des plus alarmants : le péritoine avait été atteint par la lame du couteau, et le médecin ne peut que redouter des complications très probables.

Pendant ce temps le meurtrier, dont la fureur était apaisée à la vue du sang, allait se constituer prisonnier entre les mains du garde-champêtre, qui le remettait bientôt à la gendarmerie de Gouzeaucourt appelée par exprès.

Le parquet de Cambrai, informé par dépêche, s'est transporté hier après-midi à Bauteux ; il a recueilli les dépositions de la victime et des témoins ainsi que les aveux et les regrets du meurtrier, contre qui M. le juge d'instruction a délivré un mandat d'arrêt.

Il est probable pourquoi Tison a été, ce matin, conduit par les gendarmes de Gouzeaucourt à Masnières et amené par les gendarmes de cette brigade à la prison de Cambrai.

Nous apprenons que l'état de la victime s'est amélioré et qu'une guérison pourrait intervenir dans un délai plus court qu'on n'aurait osé l'espérer au premier abord, si toutefois des complications de fièvre ou de gangrène ne survenaient pas.

Suicide d'un ancien capitaine à Saint-Denis-du-Nord. — Lundi vers 5 heures du soir, M. Favart, ancien capitaine du génie, gendre de M. Hiroux et l'un des directeurs de la filature Hiroux-Dupont et Cie, à Saint-Denis-du-Nord, s'est suicidé chez lui, en se tirant trois coups de revolver dans la tête.

Il était atteint d'une maladie de cœur qui le faisait beaucoup souffrir.

Il laisse une veuve et trois enfants.

Roost-Warendin. — *Une cérémonie patriotique.* — Le village de Roost-Warendin était pavoisé dimanche à l'occasion de la fête d'inauguration du monument élevé à la mémoire des soldats morts pour la patrie.

Après la bénédiction de la pyramide par le clergé, M. l'abbé Pastoor, curé et ancien aumônier militaire, a prononcé une vibrante allocution.

Plusieurs discours ont ensuite été prononcés par les présidents des nombreuses sociétés qui assistaient à la fête.

Nos représentants au Parlement. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord à la séance de lundi, dans les scrutins :

1 Sur l'amendement de M. Paschal Grousset à l'article 1er du projet de loi portant prorogation du privilège de la Banque de France. Voici le texte de cet amendement :

« *Le renouvellement du privilège de la Banque de France* est subordonné à l'ouverture, dans chacun de ses établissements et succursales, d'un service nouveau qu'elle gérera gratuitement pour le compte de la nation et sous le contrôle de l'Etat. Ce service prendra le nom de « Banque de crédit agricole et industriel ». Il sera investi de la personnalité civile, distinct des autres services de la Banque de France, qui lui pourvira un compte spécial, et pourra toujours en être détaché par une loi. »

Ont voté *pour* : MM. Defontaine, Guesde, Sever.

Ont voté *contre* : MM. Boudenoot, Carpentier-Risbourg, Cochin, Coget, Dansette, Dron, Evrard Eliez, Famien, Guillain, Guillemin, Le Gavrian, Lepez, Loyer, Michau, de Montalembert, Plichon, des Rotours, Sirot-Mallez.

La Chambre a rejeté par 350 voix contre 151.

Sur l'amendement de M. Guillemet à l'article 2 du projet de loi portant prorogation du privilège de la Banque de France. Voici le texte de cet amendement :

« L'article 9 de la loi du 22 avril 1806 est modifié ainsi qu'il suit : Les regents sur quinze et les trois censeurs seront pris parmi les manufacturiers, fabricants ou commerçants actionnaires de la Banque de France. »

Ont voté *pour* : MM. Dron, Guesde, Lepez, Sever.

Ont voté *contre* : MM. Boudenoot, Carpentier-Risbourg, Cochin, Coget, Dansette, Evrard-Eliez, Famien, Guillain, Guillemin, Le Gavrian, Loyer, Michau, de Montalembert, Plichon, des Rotours, Sirot-Mallez.

La Chambre a rejeté par 333 voix contre 148.

SI vous avez l'emploi de quelques mètres de lainages et cotonnades, allez vite aux GALERIES LILLOISES, 45, 47, 49, rue Nationale, Lille, qui mettent en vente ou plutôt qui font cadeau à partir de mercredi 16 juin et jours suivants de coupons et fins de pièces à des prix ridicules de bon marché. La vente aura lieu sous la marquise. 11046—42343d

PAS-DE-CALAIS

Un homme enseveli à Arras. — Sauvetage émouvant. — Un grave accident s'est produit lundi, vers 3 heures de l'après-midi, dans un chantier de construction, sur un terrain appartenant à M. G. Morel, brasseur. Un maçon, dû nom de Grossemy, de Rivière, était occupé à forer un puits, quand soudain se produisit un éboulement.

Le malheureux fut entraîné à quinze mètres de profondeur dans les terres. Heureusement il avait été protégé par les boisages, et l'on pouvait du dehors converser avec lui.

C'est ainsi qu'on a appris qu'il n'était pas blessé et qu'il respirait assez facilement. Les camarades de chantier de Grossemy se sont mis résolument à déblayer, et une équipe de soldats du génie travaille avec eux. Mais le travail était long et difficile en raison des précautions qu'il fallait prendre pour éviter de nouveaux éboulements sous lesquels Grossemy aurait pu être étouffé.

Toutes les autorités et une foule considérable étaient sur les lieux de l'accident.

On a pu passer à Grossemy, à l'aide d'un tube, un peu de champagne et de café.

Le malheureux terrassier a été enfin déterré à une heure précise du matin, mardi.

Il y avait dix heures et demie qu'il était sous terre.

Immédiatement entouré des soins dès qu'il a reparu au jour, il ne s'est plaint que d'un peu d'étourdissement.

En effet, vigoureusement frictionné par le docteur Lancial, et ranimé par un verre de champagne, il s'est de lui-même remis sur pied, a demandé une cigarette et a tenu à monter, sans aide, à l'échelle, pour regagner le niveau du sol.

La foule, encore nombreuse malgré l'heure avancée, a salué le brave puisatier d'acclamations et d'applaudissements.

BELGIQUE

A la Chambre. — La Chambre s'est occupée mardi du rachat des chemins de fer concédés.

Interrompant le débat, M. Delbeke a *manifesté le désir d'interpeller le gouvernement à propos du discours prononcé par le roi le 13 juin*, en réponse à un discours lu par les délégués des anciens officiers.

M. Daens a demandé que la Chambre décide de ne pas se séparer avant d'avoir voté le projet sur les unions professionnelles, du moins en ce qui concerne les ouvriers laboureurs.

L'orateur a ensuite annoncé une interpellation sur les pensions ouvrières.

Bruxelles. — *Au Conseil supérieur du Travail.* — La discussion de l'avant-projet de loi sur la réparation des accidents de travail a continué mardi au Conseil supérieur du Travail, présidé par M. Van Cleemputte.

M. Beco se prononce contre l'assurance obligatoire telle *qu'elle est comprise par le projet.*

M. Marocain rappelle que des institutions de secours et de réparation existaient bien avant qu'on eût soulevé la question ouvrière. Cela était dû à l'initiative des chefs d'entreprise. Ces organisations fonctionnaient fort bien.

Depuis 1888, les procès ont commencé. On demande des indemnités avec une légèreté ironie.

On discute les responsabilités.

Quand la faute grave sera couverte, le nombre des procès sera réduit. C'est cette réparation que l'orateur demande.

M. Marocain voudrait que la pension fût appliquée à partir de la vingt-septième semaine après l'accident.

Avant de se prononcer en faveur de l'assurance, il demande, avec M. Dejace et d'autres, une expérience de quelques années.

M. Isaac défend son amendement concernant la suppression de la différence entre la faute lourde et la faute légère, seul moyen, d'après lui, pour mettre un terme aux procès qui sont actuellement le fléau de l'industrie belge.

M. Spinael propose un contre-projet.

M. Lagasse demande la clôture de la discussion générale sur *le principe et propose de passer au vote sur l'amendement de* M. Isaac.

Cette motion est appuyée par plusieurs membres, mais combattue par MM. Zurstrassen, Snoeck, Brants et Hardy s'opposent à la clôture.

La discussion est en *conséquence continuée ; le vote aura* lieu à la prochaine séance.

Séance mardi prochain à 10 heures.

Les voyages du Roi. — (De notre correspondant particulier, par voie télegraphique.) — Bruxelles, 15 juin. — J'apprends que le Roi va se rendre aux grandes régates annuelles de Kiel, auxquelles assiste toujours l'empereur d'Allemagne.

Il fera le trajet par mer, à bord son yacht, qui l'attend à Ostende. Le souverain partira dimanche pour Ostende, où il passera deux ou trois jours avant de s'embarquer.

Personnages princiers à Bruxelles. — (De notre correspondant de Bruxelles). — Le jubilé de la reine d'Angleterre va nous valoir la présence de divers personnages princiers, qui s'arrêteront à Bruxelles en allant à Londres ou en revenant.

C'est ainsi que cette semaine le grand-duc Guillaume de Luxembourg et sa famille passeront deux jours à Bruxelles.

On annonce aussi la prochaine arrivée du prince Philippe de Saxe-Cobourg, gendre du Roi, et de la princesse, aînée, que celle de l'archiduchesse Stéphanie, fille de nos souverains.

Le duc et la duchesse d'Orléans, qui étaient arrivés de Londres, sont partis hier pour Marienbad, en Bohême. M. Dufeuille et une douzaine d'autres gentilshommes français sont venus les saluer à Bruxelles.

L'envoyé extraordinaire persan a visité, en compagnie de M. de Favereau, ministre des affaires étrangères, la grande glacerie d'Auvelais (près de Namur).

Horrible crime à Givet. — Une femme, peut-être furieux, sortit un couteau de sa poche et en frappa son adversaire au côté droit.

Mollet tombait bientôt baigné dans le sang en abondance.

Sa femme et deux personnes, qui avaient été témoins de l'agression, le relevèrent et le transportèrent à son domicile.

Un médecin d'Honnecourt fut mandé qui prodigua ses soins au blessé. Le pronostic fut des plus alarmants : le péritoine avait été atteint par la lame du couteau, et le médecin ne peut que redouter des complications très probables.

Pendant ce temps le meurtrier, dont la fureur était apaisée à la vue du sang, allait se constituer prisonnier entre les mains du garde-champêtre, qui le remettait bientôt à la gendarmerie de Gouzeaucourt appelée par exprès.

Le parquet de Cambrai, informé par dépêche, s'est transporté hier après-midi à Bauteux ; il a recueilli les dépositions de la victime et des témoins ainsi que les aveux et les regrets du meurtrier, contre qui M. le juge d'instruction a délivré un mand